



CONSEIL COMMUNAL

PROCES - VERBAL
de
L'ASSEMBLEE DU CONSEIL COMMUNAL DE MIES
du 26 octobre 2011
sous la présidence de Jean-Luc Ray

ORDRE DU JOUR

1. Appel
2. Assermentation
3. Procès-verbal de la séance du 28 septembre 2011
4. Communications du Bureau
5. Informations de la Municipalité
6. Arrêté d'imposition 2012
7. Rapport des commissions
8. Divers et propositions individuelles

1. Appel

Excusés : A. BAERTSCHI – R. SACCA – C. SEMOROZ – V. GUILLEMAT WATZLAWICK -
S. MIR – C. ZUNDEL - F. GAVILLET VOLLENWEIDER

2. Assermentation

Le PRESIDENT procède à l'assermentation de Lionel HUG.

3. Procès-verbal de la séance du 28 septembre 2011

P. MEIER : page 12, paragraphe 1, relève que ses propos ont été remarquablement transcrits tant sur le fond que sur la forme. Il note une erreur d'orthographe dans son nom.

M. SANGUINETTI salue la qualité du PV. A Versoix, nous avons eu la réflexion à la question de savoir si l'on voulait passer d'un PV narratif (le cas ici) à un PV décisionnel. On s'aperçoit qu'un PV narratif laisse une trace historique intéressante. En 9 ans de présence à l'administration de Versoix, à deux reprises, des historiens sont venus et ont compulsé des registres de comptes-rendus de Conseil. De par le côté narratif des PV, ils avaient de la matière.

S. MASCALI note, page 2 du PV: Anthony prend un « h » après le « t ».

Le PRESIDENT propose de voter sur l'approbation du PV du 28 septembre 2011.
Le PV du 28 septembre 2011 est approuvé à l'unanimité moins 1 abstention.

4. Communications du Bureau

Le PRESIDENT mentionne que M. Rosario SACCA n'est pas là ce soir car il a eu un accident du travail le matin même. Nous avons une pensée pour lui.

Le PRESIDENT lit une lettre du Service des Communes et des Relations Institutionnelles (SeCRI) sur les déficiences du système informatique dans le canton de Vaud durant les élections fédérales du 23 octobre 2011. Dans les grandes lignes: le SeCRI prie les citoyens d'excuser ce grave incident et souligne l'engagement sans faille des communes dans ce moment qui a pu être exaspérant.

Le PRESIDENT rappelle que la commune de Mies a été privilégiée car, même si on aurait probablement mis 2 heures de moins si tout avait bien fonctionné, le bureau a pu transmettre les résultats avant l'engorgement total. Cela a été possible car nous étions 10 personnes et que nous avons commencé à 9h00. Nous avons pu transmettre nos résultats avant que tout le système informatique soit complètement congestionné. Il remercie l'ensemble de ceux qui ont participé au dépouillement. Les résultats de Mies ont pu être mis sur le site Web de la commune à 16h00. Ce n'est pas mal du tout et cela nous encourage à travailler dur et à commencer tôt lors des prochaines votations ou élections.

5. Informations de la Municipalité

Le SYNDIC : le premier point concerne la motion de M. E. FLEURY d'étudier le problème du trafic sur la route de Veytay. La Municipalité n'est pas insensible à ses préoccupations, mais elle pense que la motion doit probablement s'inscrire dans une réflexion générale de l'ensemble de la zone du Sorbier. A cette dernière s'ajouteront des efforts pédagogiques auprès des parents d'élèves pour l'utilisation à bon escient des accès et des aires de stationnement de l'école. Dans une lettre datée du 23 septembre, les signataires informent la Municipalité de certains dysfonctionnements : des parents qui s'arrêtent sur des passages piétons devant l'école pour laisser descendre leurs enfants, d'autres qui s'engagent dans le parking réservé aux enseignants pour déposer ou attendre leurs enfants, des manœuvres de demi-tour dangereuses ainsi que des vitesses excessives sont régulièrement constatées. L'aménagement de cet endroit devrait viser à réduire la vitesse. À cela s'ajoute la circulation et le stationnement de bus scolaires aux mêmes horaires.

S. EMERY a adressé, via les enseignants, un flyer à l'attention des usagers, en particulier, des parents d'élèves. La Municipalité a organisé la manière dont doit se passer idéalement la dépose et la reprise des enfants de l'école.

Elle a constaté qu'il y avait assez peu de déposes « minute ». En général, les parents se parquent - car c'est un moment assez social - et ils viennent ensuite récupérer leurs enfants. La Municipalité rappelle les règles de circulation: sur la route de Veytay, la vitesse maximale est de 30km/h. Le bus scolaire a la priorité. Il est strictement interdit de s'engager dans l'enceinte de l'école même en dehors des heures de cours. Il est strictement interdit de s'arrêter le long de la route de Veytay. Il y a deux parkings à disposition. Les usagers doivent en priorité utiliser le parking qui se trouve devant l'immeuble des Sorbiers et qui a un accès direct au préau de l'école sans route à traverser. C'est seulement si ce parking est complet que les usagers peuvent utiliser le parking en face des tennis.

La Municipalité a également réfléchi aux trajets des bus scolaires. Dans une correspondance datée du 12 septembre 2011, M. René Vargas a transmis une lettre comportant l'approbation de 25 signataires domiciliés à Mies. Cette lettre avait pour objectif de mettre en place un arrêt de bus supplémentaire pour les élèves transportés de Mies aux Rojalets. Actuellement, tous les élèves devant emprunter le bus scolaire, doivent se rendre à l'arrêt qui se trouve à côté de l'administration communale. Un nombre important des élèves transportés (10 élèves actuellement /12 élèves en 2012 et 16 élèves en 2013) vient de la zone du chemin du Triangle/ chemin des Hutins / chemin Sous-Voies. Le déplacement représente un parcours de 25 min. Les trajets empruntés présenteraient des carences de sécurité pour les enfants. Il semble donc judicieux d'instaurer un deuxième arrêt à Mies pour le bus scolaire, améliorant la sécurité des enfants et réduisant le nombre de déplacements au minimum par les parents jusqu'à cet arrêt de bus. L'arrêt pourrait se faire au niveau du chemin Sous-Voies, près de la gare.

Pour tenir compte de cette préoccupation, la Municipalité va se livrer à une réflexion sur la création d'un arrêt supplémentaire sous la voie ferrée, non pas au Chemin Sous-Voies - pour les problèmes de fluidité du trafic que cela pourrait générer - mais en face du garage *Tamoil* où la commune de Mies possède une parcelle qu'il serait possible de transformer en centre de ramassage. Concernant l'arrêt du bus à côté de l'administration communale, la Municipalité réfléchit à son réaménagement pour permettre au bus de tourner plus aisément sur la place.

Le projet du gaz a été abandonné par les SITSE en raison des réponses négatives des Municipalités de Commugny et de Chavannes-de-Bogis. La Municipalité est un peu surprise que les Municipalités des communes voisines aient répondu sans interroger leur conseil communal. Notre Municipalité a pris une décision différente et ne le regrette pas car elle a été très enrichie par les réflexions des commissions auxquelles elle avait soumis le dossier. Il est clair que si deux communes au centre du dispositif viennent dire qu'elles ne veulent pas utiliser les tranchées faites, cela rend inopérant le projet. Compte tenu des délais auxquels les SITSE sont soumis, ils ne peuvent faire autrement que de renoncer au projet "gaz".

La Municipalité avait annoncé le principe de la création d'une commission consultative en matière de dons. Elle suggère de la mettre à l'ordre du jour du conseil du printemps prochain pour que l'on puisse procéder, le cas échéant, à des élections.

La Municipalité informe le conseil sur l'aménagement prochain de forains dans le secteur de la Bécassière à Versoix. C'est un projet qui dure depuis près de 10 ans. Il y a eu plusieurs recours au tribunal fédéral. Maintenant, on a compris que le projet allait prendre corps. Il est à la frontière de la commune de Mies et nous avons estimé utile de faire un courrier à la Mairie de Versoix pour avoir, d'abord, un contact avec l'exécutif, et puis pour obtenir des précisions sur le programme d'aménagement du nouveau terrain destiné aux forains et aux gens du voyage. Cet aménagement éveille la curiosité mais également une certaine inquiétude de la part de nos administrés. Au nombre des préoccupations figurent la problématique de la circulation et des stationnements, les nuisances pour le voisinage et la protection du Nant de Braille.

S. SANGUINETTI : cette place ne va accueillir que des sédentaires qui vivent à Versoix depuis plus de 40 ans. Il n'y aura aucune place disponible pour les gens du voyage dits nomades.

Le SYNDIC note que ce n'est pas ce qui est écrit dans la presse.

S. SANGUINETTI : le service dans lequel je travaille s'occupe de ce projet. La grande crainte, c'est le type de population qui va venir séjourner. Il n'y a effectivement pas d'emplacement prévu pour les gens de passage. Il n'y aura pas de gitans que l'on peut voir sillonner la Suisse romande à la belle saison. Les futurs habitants n'en veulent d'ailleurs surtout pas. Ce sont les premiers à s'opposer cela. C'est du « un pour un » : on prend la population du Molard et on l'amène sur ce terrain de la Bécassière.

Le SYNDIC : l'accès des parkings se fera-t-il par le bas ou par le haut du terrain?

S. SANGUINETTI : l'accès des parkings devrait se faire plutôt par le bas, encore que l'on doit résoudre la question des gabarits. Il y a toute la problématique non encore résolue concernant le déménagement des caravanes de grands volumes. Je n'ai pas de réponse définitive là-dessus.

Le SYNDIC : d'après les plans qu'on a vu dans la presse, ils semblaient plutôt passer par le bas.

S. SANGUINETTI : c'est des gens qui paient leurs impôts, qui sont suisses (à peu près 99% d'eux). Je travaille moi-même avec quelques forains: ils font leur service militaire, ce sont des gens tout à fait respectables.

Le SYNDIC : La Municipalité a pris la décision de fêter le 100^{ième} anniversaire de la maison de commune en 2012. La date a été fixée au samedi 2 juin 2012. Toutes les sociétés locales seront réunies.

Autre point: suppression de la station d'épuration. Sur le site actuel de la STEP, il restera une pompe pour remonter les eaux usées jusqu'à la nouvelle STEP. Ceci impliquait le maintien d'un bâtiment avec une hauteur de près de 4m. La Municipalité a trouvé dommage que l'on doive

garder ce bâtiment tel quel. Elle souhaite associer la commission des travaux à la réflexion sur ce projet. La mise à l'enquête a été retirée par les SITSE suite à l'opposition de notre Municipalité.

Concernant le règlement sur le financement des déchets, la SADEC (Société Anonyme pour le traitement des Déchets de la Côte) va étudier avec le soutien du SESA (Service des Eaux, Sols et Assainissement), un projet de règlement communal selon le principe du « pollueur payeur ».

Concernant l'idée de E. FLEURY pour le service d'eau en carafe, la Municipalité a décidé de maintenir les bouteilles d'Henniez durant le Conseil pour des raisons pratiques. Cependant, pendant la collation après le conseil, les bouteilles seront remplacées par de l'eau du réseau en carafe.

La Municipalité va diffuser sur le site de Mies les avis de décès et de naissances. Une page Web a été créée à cet effet. Bien entendu, un accord préalable des familles concernées est requis.

J. WILDBERGER : concernant les derniers contrôles radars du 21 septembre entre 11h et 13h, il y a eu 4% de dépassements de vitesse. C'est d'ailleurs le niveau de la moyenne cantonale.

S. EMERY : Rien à signaler.

G. DERIAZ : la première partie de la renaturation de Creuson s'est faite ce printemps. Le résultat est très beau. À partir de début novembre, pendant environ deux mois, il y aura les mêmes travaux mais cette fois sur la partie supérieure du ruisseau.

6. Arrêté d'imposition 2012

Le PRESIDENT remercie C. FIGEAT, municipal des finances, pour son courage d'être venu de l'hôpital (où il est en traitement pour de fortes douleurs lombaires) afin de nous présenter l'arrêté d'imposition - et d'y retourner après sa présentation.

C. FIGEAT : chaque conseiller a reçu le préavis N° 6/2011 de la Municipalité sur l'arrêté d'imposition pour l'année 2012. Pour rappel, l'année 2010 avait été une année extraordinaire avec un résultat de l'ordre d'un peu plus de CHF 5.5 millions (taux d'imposition 2010 de 65 cts) provenant notamment de résultats extraordinaires d'impôts sur les transactions immobilières de plus de CHF 3 millions.

Ce taux d'imposition a été ramené à 50 cts en 2011.

La réserve accumulée au bilan est de l'ordre de CHF 7.5 millions actuellement, ce qui permet de maintenir le taux de 50 cts pour l'année 2012 même si une perte pour 2012 est à prévoir.

La Municipalité a reçu de la part du canton les prévisions pour le calcul des acomptes pour la facture sociale et la péréquation. Ces prévisions sont basées sur le rendement des impôts de 2010. Auparavant, la commune de Mies payait environ CHF 7.3 millions pour la facture sociale et la péréquation. Vu le résultat extraordinaire de 2010, le canton nous demande à présent CHF 10.2 millions soit environ CHF 3 millions de plus. Cela correspond à peu près à 12 points d'impôts supplémentaires. Un point d'impôt correspond à peu près à CHF 230 000. Le Canton a spécifié que la taxation définitive sera basée sur le rendement des impôts 2012. Nous estimons que les acomptes demandés par le canton sont donc surévalués d'au moins CHF 1 million vu le caractère extraordinaire de l'exercice 2010.

Le pré-budget, basé sur un taux d'imposition de 50 cts, laisse apparaître une perte d'environ CHF 2 millions pour 2012, qui sera partiellement compensée en 2013 par une ristourne d'environ CHF 1 million, vu le caractère exceptionnel de la base de calcul 2010.

Il faut aussi noter que pour 2012, le Canton va diminuer sa charge fiscale de 2 points d'impôt (de 157.5 cts à 155.5 cts) en transférant ces 2 points aux communes (réforme policière). En pratique, pour maintenir la même charge fiscale (canton + commune) pour 2012, on devrait augmenter le taux d'imposition de la commune de 2 cts. Nous avons décidé de ne pas le faire. En bref, le taux d'imposition (canton + commune) baisse de 2 cts entre 2011 et 2012, en passant de 207.5 cts à 205.5 cts.

(Un document est affiché sur l'écran.)

Nous recevons ce document du canton. On y retrouve le total des rendements de nos impôts de 2010. L'ensemble des impôts versés à la commune (qui sont la base de calcul pour le point d'impôt) est de CHF 14.6 millions en 2010.

La rubrique des frontaliers, successions et donations, droits de mutation et gains immobiliers représente un total d'à peu près CHF 3 millions en 2010. Avec la nouvelle méthode de calcul de la facture sociale et de la péréquation, le canton aurait récupéré 50% de ce bénéfice. Cette nouvelle méthode n'était pas en force en 2010. La perception fiscale sur les belles opérations immobilières de 2010 est donc au bénéfice de la commune de Mies. Dans les années futures, si on devait avoir des résultats extraordinaires de ce type-là, le Canton en prendrait la moitié. Il est à noter que pour les 5 années avant 2010, on avait à peu près CHF 800 000 par an pour cette rubrique, on aurait alors dû verser CHF 400 000 par an au Canton.

Le SYNDIC : au dernier conseil, nous envisagions de baisser le taux d'imposition pour 2012. Cependant, l'augmentation de CHF 3 millions a été portée à la connaissance de la Municipalité entre le dernier conseil communal et ce jour. C'est la raison pour laquelle la Municipalité a maintenu le taux d'imposition à 50 cts.

Chaque année, la commune est appelée dans son budget à prévoir ce qu'elle devra verser au Canton. Sur un budget communal aujourd'hui d'environ CHF 17 millions, la facture sociale s'élève à environ CHF 7.8 millions et la péréquation environ CHF 2.7 millions. Cela représente 62% des charges pour le canton en 2012.

La Municipalité base ses prévisions sur les derniers comptes bouclés à disposition, soit en l'occurrence l'année qui précède celle où l'on se trouve. Par exemple, les derniers comptes bouclés à ce jour sont ceux de 2010. Cela explique le décalage de deux ans entre la prévision et l'exercice comptable considéré. Puis, on corrige après coup sur la base des résultats effectifs.

D'une manière générale, la facture sociale a toujours eu tendance à augmenter à Mies ces dernières années. Ce fut aussi le cas pour la péréquation, jusqu'à l'instauration de nouvelles règles qui ont été revues et introduites par le conseil d'Etat suite à la contestation de différentes communes qui avaient pu démontrer le caractère inéquitable du système de péréquation de l'époque qui profitait surtout aux grandes villes.

En 2011, la facture sociale définitive de 2010 permet à la commune de Mies d'obtenir un remboursement de CHF 523 000 qui vient atténuer l'augmentation de CHF 850 000 qui est réclamée sur la même période pour la péréquation. Effectivement, pour ladite péréquation et pour boucler le décompte définitif 2010, on a subi une augmentation de CHF 850 000. Le solde en défaveur de la commune est de CHF 327 000.

Ces chiffres sont plutôt rassurants. Sur les résultats de 2008 sur lesquels on s'est basé et le décompte définitif, l'augmentation de la charge sociale + péréquation a été relativement faible.

C. FIGEAT revient sur les 62% de charge pour la péréquation + facture sociale. Sur les 38% restants, on peut dire que la partie que la commune « maîtrise réellement » se trouve probablement dans une fourchette entre 10 et 20% (correspondant en fait à des budgets de l'ordre de CHF 2 ou 3 millions).

Étant donné que le budget est pratiquement sous toit, ce montant d'arrêté d'imposition est d'une grande cohérence.

S. MASCALI (concernant le rapport de la commission des finances sur l'arrêté d'imposition 2012) : A charges et recettes égales, au taux de 50 cts, il est prévu un déficit de CHF 1 million par an. Sachant que la réserve est de CHF 7.7 millions, nous pouvons maintenir ce taux en tout cas pendant quelques années toutes choses restant égales par ailleurs. Pour éviter des variations plus ou moins importantes d'une année à l'autre du taux d'imposition, la commission des finances suggère de maintenir le taux à 50 cts.

Le PRESIDENT procède au vote sur l'arrêté d'imposition pour l'année 2012 consistant donc à fixer le taux d'imposition à 50cts malgré la bascule cantonale de 2 points et à laisser inchangé l'ensemble des autres taux par rapport à l'arrêté d'imposition 2011.

L'arrêté d'imposition est accepté à l'unanimité.

7. Rapport des commissions

P. MEIER : l'AJET (Association pour l'accueil de Jour des Enfants de Terre-Sainte) s'est réunie début octobre. Nous avons voté à l'unanimité un certain nombre d'objets techniques de début de législature. Ensuite, nous avons vu deux films réalisés par des membres des UAPE (Unités d'Accueil Parascolaire pour Ecoliers). Il serait intéressant que l'on puisse partager ces films. Je laisserai notre Webmaster discuter avec notre Municipale des écoles pour savoir comment mettre ces films à disposition.

Le PRESIDENT : tout ce qui concerne les écoles est sur le site de Terre-Sainte, même si vous le trouvez à partir des sites de Mies et de Chavannes-des-Bois. De plus en plus, nous allons rassembler tout ce qui est intercommunal sur le site de Terre-Sainte. Cela évitera à chaque commune le soucis de mettre à jour ces pages. L'idée est que chaque site des communes ait un lien vers celui de Terre-Sainte.

H. JOCHAUD-DU-PLESSIX : La commission de l'environnement informe que les travaux ont commencé dans le marais du Grand-Bataillard. La commune de Mies est propriétaire de deux parcelles dans cette zone. Les travaux consistent à créer des biotopes à grenouilles. Ces travaux ne touchent juste pas les parcelles nous appartenant. Ça sera l'occasion peut-être un jour de savoir ce que l'on veut en faire puisque ces parcelles avaient été acquises dans l'optique de faire quelque chose pour la nature.

S. MEYLAN : l'ASCOT (Association Scolaire Intercommunale de Terre-Sainte) s'est réunie le 5 octobre pour mettre aussi en place un certain nombre d'objets techniques pour cette législature.

8. Divers et propositions individuelles

G. MARCHAND : une habitante de Mies m'a demandé de faire passer le message suivant au Conseil. Il semblerait qu'un certain nombre de communes genevoises (une trentaine) et de Terre-Sainte (Chavannes-des-Bois, Commugny, Coppet, Crans-près-Céligny, Founex et Tannay) subventionnent les abonnements Unireso pour les gens qui vont travailler à Genève. Est-ce que la commune de Mies a l'intention de faire quelque chose concernant cette mobilité douce ? D'ailleurs, un article avait été offert aux communes pour favoriser la mobilité douce. L'idée est de faire un geste écologique.

Le SYNDIC : la Municipalité est intéressée d'avoir ces informations et y réfléchira.

E. FLEURY : le bâtiment COMITA qui se construit à Commugny semble ne pas avancer. Y a-t-il des problèmes avec ce bâtiment ?

R. MEROZ : Il y a effectivement des problèmes de délais de livraison qui bloquent l'avancement des travaux. Le bâtiment devrait être prêt pour février 2012. Dans le futur, ça ne sera plus COMITA qui supportera les coûts du centre de jeunes. Ça sera le pot commun des Syndics de Terre-Sainte qui reprendra le flambeau.

S. EMERY : C'est la commune de Commugny qui construit et finance le projet. COMITA sera locataire d'une partie du bâtiment. L'AJET s'occupera de l'administration du centre.

K. DEMBITZ : peut-on faire quelque chose déjà maintenant pour éviter aux chenilles processionnaires de s'installer ? Fait-on cela individuellement ou la commune intervient-elle ?

G.-A. DUBOIS : C'est un règlement cantonal qui précise que chacun s'occupe individuellement de les enlever. Quant à la date d'intervention, c'est trop tôt maintenant.

J.-P. STREIT : Pour l'heure, les chenilles ne vont pas bouger. Elles sont déjà sur l'arbre car la ponte a lieu en été. Maintenant, les cocons grandissent. On les voit mieux quand ils sont plus grands. Les professionnels préfèrent être mis au courant en janvier/février plutôt que d'être sollicités au mois d'avril lorsque les chenilles se déplacent. Si on intervient maintenant, on risque de rater quelques nids et de devoir intervenir à nouveau plus tard.

L. HUG : Concernant COMITA, j'ai participé à l'époque à la mise en place du centre de jeunes. Maintenant que la SA est déchargée des locaux, à quoi peut-elle encore servir ? Par ailleurs, qu'advient-il des fonds restants dans la caisse de COMITA ?

S. EMERY : COMITA soutient des projets de loisirs et de culture. Le premier projet était ce centre de jeunes. Maintenant, les fonds disponibles iront à d'autres projets qu'il faudra définir.

Le SYNDIC : COMITA est une société anonyme. Si elle n'a plus d'activités, on aurait la possibilité de la dissoudre. Les produits de liquidation reviendraient alors aux différentes communes (Mies, Tannay et Commugny). Ce serait néanmoins un peu dommage. COMITA ne supportera plus les coûts parce qu'il a été estimé que le centre de loisirs devait être élargi à des enfants d'autres communes. Il n'était dès lors plus logique que seuls Mies, Tannay et Commugny supportent l'intégralité des coûts de cette structure.

S. EMERY : COMITA est un incubateur et son but est de lancer des projets. Il doit dorénavant trouver d'autres projets à réaliser, et pas seulement pour les jeunes.

S. MASCALI : le budget de base de COMITA avoisinait CHF 1 million. Les frais de ce centre de loisirs dépassent les CHF 100 000 par an. COMITA n'aurait de toute façon pas pu soutenir longtemps le centre.

J.-P. STREIT : concernant le chemin de la Faverge, le trottoir est ouvert au moins depuis 6 mois. Ou en est-on ?

G. DERIAZ : nous avons écrit au maître d'ouvrage. Un problème de canalisation électrique non-terminée impose la réouverture de la chaussée, mais il a garanti qu'elle sera refermée avant l'hiver.

J.-L. RAY : le prochain Conseil aura lieu le 7 décembre à 18h30. Il a été avancé d'une semaine. Il sera suivi d'un repas au Restaurant de l'Etoile à la Rippe. Le déplacement se fera en car. Il est important que les conseillers qui ne pourraient être présents s'en excusent par écrit dès que possible pour que le restaurant soit averti dans les délais convenus.

La parole n'est plus demandée, le secrétaire procède à la lecture de l'extrait de PV qui est accepté à l'unanimité.

La séance est levée à 21h30.

Le PRESIDENT

Le Secrétaire

Jean-Luc RAY

Daniel BEYELER